

ASSESSMENT AND TAXATION ACT

Pursuant to subsections 53(1) and 55(1) of the *Assessment and Taxation Act*, the Commissioner in Executive Council orders

1 The attached *2017 General Property Tax Rates and Exemptions Regulation* is made.

2 Order-in-Council 2016/24 is revoked.

3 This Order comes into force on April 15, 2017.

Dated at Whitehorse, Yukon, February 16, 2017.

Commissioner of Yukon

LOI SUR L'ÉVALUATION ET LA TAXATION

Le commissaire en conseil exécutif, conformément aux paragraphes 53(1) et 55(1) de la *Loi sur l'évaluation et la taxation*, décrète :

1 Est établi le *Règlement de 2017 sur les taux d'imposition de la taxe foncière générale et les exonérations* paraissant en annexe.

2 Le Décret 2016/24 est abrogé.

3 Le présent décret entre en vigueur le 15 avril 2017.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 16 février 2017.

Commissaire du Yukon

2017 GENERAL PROPERTY TAX RATES AND EXEMPTIONS REGULATION

RÈGLEMENT DE 2017 SUR LES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET LES EXONÉRATIONS

General property tax rate

1 General property taxes for the 2017 taxation year are levied at the rates prescribed in the attached Schedule. The rates are expressed as a percentage of the assessed value of the taxable property.

Taux d'imposition de la taxe foncière

1 Une taxe foncière générale est levée par les présentes pour l'année d'imposition 2017 aux taux prévus en annexe. Ces taux figurent sous forme de pourcentage de la valeur imposable des biens.

Definition – Residential

2 For the purposes of this Regulation, "Residential" means those properties listed under the following classes of use on the current assessment rolls prepared pursuant to section 15 of the Act

Définition – propriétés résidentielles

2 Dans le présent décret, l'expression « propriétés résidentielles » désigne les biens-fonds inscrits dans l'une des catégories suivantes, établies selon l'utilisation, et figurant au rôle d'évaluation en vigueur élaboré en conformité avec l'article 15 de la loi :

RCM	Residential/Commercial
REC	Recreational Cottage
RMH	Residential Mobile Home
RSA	Residential Apartments
RSC	Country Residential/Rural Residential/Watson River Residential
RSM	Multi Residential/Multi Rural Residential
RS1	Single Residential
RS2	Duplex or 2 Family Residential
OSP	Open Space/Hinterland
H	Hinterland
RRM	Multiple Rural Residential
RR	Rural Residential
RL	Cottage Residential
POS	Protected Open Space
NOZ	No Zoning
RCI	Residential/Cottage Industry
RR1	Restricted Residential

RCM	Résidentiel/Commercial
CHA	Chalet
MAI	Maison mobile
UNI	Immeuble à unités de logement
CAM	Résidentiel de campagne/Résidentiel rural/Quartier résidentiel Watson River
FAM	Maison pour plusieurs familles/Maison pour plusieurs familles en milieu rural
RÉS	Résidence pour une famille
DUP	Duplex ou maison à deux logements
ESP	Espace non bâti/Zone naturelle
H	Espace vert
RRM	Rural résidentiel multifamilial
RR	Rural résidentiel
RL	Résidentiel/Chalet
POS	Espace vert protégé
ZON	Sans zonage
RED	Résidentiel/Entreprises domiciliaires
RR1	Résidentiel restreint

Definition – Agricultural

3 For the purposes of this Regulation, "Agricultural" means those properties listed under the following classes of use on the current assessment rolls prepared pursuant to section 15 of the Act

Définition – terres agricoles

3 Dans le présent décret, l'expression « terres agricoles » désigne les biens-fonds inscrits dans l'une des catégories suivantes, selon l'utilisation, et figurant au rôle d'évaluation en vigueur élaboré en conformité avec l'article 15 de la Loi :

AGR	Agriculture
GRZ	Grazing
AG	Agriculture Holdings
AL	Agricultural Limited

AGR	Terres agricoles
PAC	Pacages
AG	Exploitations agricoles
AL	Terres agricoles limitées

Definition – Non-Residential

4 For the purposes of this Regulation “Non-Residential” means those properties listed under the following classes of use on the current assessment rolls prepared pursuant to section 15 of the Act

CMC	Commercial, Central or Comprehensive
CMH	Commercial Highway or Tourist
CML	Commercial Local, Neighbourhood or Airport/Recreational Commercial/Restricted
CMS	Commercial Services/General Commercial
INS	Institutional
MHI	Industrial, Heavy, Resource or Manufacturing/Restricted
MSI	Industrial, Service or Light
PLM	Placer Mining
PRC	Parks, Recreational or Cultural
QRY	Quarry
CH	Highway Commercial
PI	Public Use/Institutional
CG	General/Tourist Commercial
CR	Commercial Recreational
CL	Limited Commercial
CRV	RV Park
CTL	Tourist Lodging
LIN	Linear Properties

Tax exemptions – Whitehorse Periphery Region

5 The following classes of persons are exempted to the extent set out below from their liability to pay taxes levied by this Regulation

- (a) persons required to pay taxes on property within the Whitehorse Periphery Region classed as Residential are exempted from having to pay 23.75% on that property;
- (b) persons required to pay taxes on property within the Whitehorse Periphery Region classed as Non-Residential are exempted from having to pay 16% on that property; and
- (c) persons required to pay taxes on property within the Whitehorse Periphery Region classed as Agricultural are exempted from having to pay 29% on that property.

Définition – non résidentiel

4 Dans le présent décret, l'expression « non résidentiel » désigne les biens-fonds figurant dans l'une des catégories suivantes, établies selon l'utilisation, et figurant au rôle d'évaluation en vigueur élaboré en conformité avec l'article 15 de la loi :

COM	Bien commercial situé au centre-ville
VOI	Bien commercial situé en bordure des routes ou à l'intention des touristes
LOC	Bien commercial situé dans un quartier ou dans un aéroport/Bien Commercial ou à vocation récréative/Avec restrictions
SER	Bien commercial (services)/Général
INS	Bien institutionnel
IND	Bien industriel (industries lourdes, matières premières, manufactures)/ avec restrictions
LÉG	Bien industriel (de services ou industries légères)
EXP	Exploitation d'un placer
PAR	Parcs à vocation récréative ou culturelle
CAR	Carrière
CH	Commercial, routier
PI	Public, Institutionnel
CG	Général, touristique commercial
CR	Commercial, récréatif
CL	Commercial restreint
CRV	Parc pour véhicules de plaisance
CTL	Pavillon pour hébergement de touristes
LIN	Terrains linéaires

Exemption de taxes – Région périphérique de Whitehorse

5 Sont exemptées de leur obligation de payer les taxes imposées en application du présent règlement, dans les limites mentionnées ci-après, les catégories de personnes suivantes :

- a) les personnes devant payer les taxes sur une propriété de catégorie résidentielle située à l'intérieur de la région périphérique de Whitehorse sont exemptées de 23,75 % des taxes sur cette propriété;
- b) les personnes devant payer les taxes sur une propriété de catégorie non résidentielle située à l'intérieur de la région périphérique de Whitehorse sont exemptées de 16 % des taxes sur cette propriété;
- c) les personnes devant payer les taxes sur une propriété de catégorie terres agricoles située à

l'intérieur de la région périphérique de Whitehorse sont exemptées de 29 % des taxes sur cette propriété.

Tax exemptions – Teslin Area

6 The following classes of persons are exempted to the extent set out below from their liability to pay taxes levied by this Regulation

- (a) persons required to pay taxes on property within the Teslin Area classed as Residential are exempted from having to pay 17.5% on that property;
- (b) persons required to pay taxes on property within the Teslin Area classed as Non-Residential are exempted from having to pay 7.5% on that property; and
- (c) persons required to pay taxes on property within the Teslin Area classed as Agricultural are exempted from having to pay 19% on that property.

Exemption de taxes – région de Teslin

6 Sont exemptées de leur obligation de payer les taxes imposées, dans les limites mentionnées ci-après, les catégories de personnes suivantes :

- a) les personnes devant payer les taxes sur une propriété de catégorie résidentielle située à l'intérieur de la région de Teslin, sont exemptées de 17,5 % des taxes sur cette propriété;
- b) les personnes devant payer les taxes sur une propriété de catégorie non résidentielle située à l'intérieur de la région de Teslin sont exemptées de 7,5 % des taxes sur cette propriété;
- c) les personnes devant payer les taxes sur une propriété de catégorie terres agricoles située à l'intérieur de la région de Teslin sont exemptées de 19 % des taxes sur cette propriété.

SCHEDULE OF 2017 GENERAL PROPERTY TAX RATES

<u>REGION</u>	<u>RATES</u>
1 Beaver Creek Comprising all that part of Yukon lying to the south of 62 degrees 26 minutes north latitude, west of 140 degrees 51 minutes west longitude, north of 62 degrees 21 minutes north latitude and east of 140 degrees 53 minutes west longitude.	Residential 1.00% Non Residential .87% Agricultural .72%
2 Carcross Comprising all that part of Yukon lying north of 60 degrees 9 minutes north latitude, east of 134 degrees 44 minutes west longitude, south of 60 degrees 12 minutes north latitude and west of 134 degrees 39 minutes west longitude.	Residential 1.00% Non Residential .87% Agricultural .72%
3 Ross River Comprising all that part of Yukon lying to the south of 62 degrees 00 minutes north latitude, west of 132 degrees 24 minutes west longitude, north of 61 degrees 58 minutes north latitude and east of 132 degrees 28 minutes west longitude.	Residential 1.00% Non Residential .87% Agricultural .72%
4 Burwash Landing Comprising all that part of Yukon lying to the south of 61 degrees 23 minutes north latitude, west of 138 degrees 58 minutes west longitude, north of 61 degrees 20 minutes north latitude and east of 139 degrees 28 minutes west longitude.	Residential .89% Non Residential .76% Agricultural .61%
5 Destruction Bay Comprising all that part of Yukon lying to the south of 61 degrees 16 minutes north latitude, west of 138 degrees 46 minutes west longitude, north of 61 degrees 14 minutes north latitude and east of 138 degrees 49 minutes west longitude.	Residential .89% Non Residential .76% Agricultural .61%
6 Old Crow Comprising all that part of Yukon lying to the south of 67 degrees 35 minutes north latitude, west of 139 degrees 49 minutes west longitude, north of 67 degrees 33 minutes north latitude and east of 139 degrees 51 minutes west longitude.	Residential .89% Non Residential .76% Agricultural .61%
7 Pelly Crossing Comprising all that part of Yukon lying to the south of 62 degrees 50 minutes north latitude, west of 136 degrees 33 minutes west longitude, north of 62 degrees 48 minutes north latitude and east of 136 degrees 35 minutes west longitude.	Residential .89% Non Residential .76% Agricultural .61%
8 Keno City Comprising all that part of Yukon lying to the south of 63 degrees 55 minutes north latitude, west of 135 degrees 17 minutes and 22 seconds west longitude, north of 63 degrees 54 minutes and 30 seconds north latitude and east of 135 degrees 19 minutes west longitude.	Residential .80% Non Residential .67% Agricultural .52%

9 Whitehorse Periphery Region

Firstly comprising all that part of Yukon lying to the south of 61 degrees 00 minutes north latitude, east of 136 degrees 00 minutes west longitude, north of 60 degrees 00 minutes north latitude, west of 134 degrees 00 minutes west longitude.

Residential	.80%
Non Residential	.67%
Agricultural	.52%

Secondly comprising all that part of Yukon lying to the south of 61 degrees 15 minutes north latitude, east of 135 degrees 30 minutes west longitude, north of 61 degrees 00 minutes north latitude, west of 135 degrees 00 minutes west longitude.

Thirdly comprising all that part of Yukon lying to the south of 61 degrees 30 minutes north latitude, east of 136 degrees 00 minutes west longitude, north of 61 degrees 15 minutes north latitude, west of 135 degrees 00 minutes west longitude.

Fourthly comprising all that part of Yukon lying north of 60 degrees 00 minutes north latitude, west of 133 degrees 30 minutes west longitude, south of 60 degrees 30 minutes north latitude, east of 134 degrees 00 minutes west longitude.

10 Teslin Area

Firstly comprising all that part of Yukon lying north of 60 degrees 00 minutes north latitude, west of 132 degrees 30 minutes west longitude, south of 60 degrees 30 minutes north latitude, east of 133 degrees 30 minutes west longitude.

Residential	.80%
Non Residential	.67%
Agricultural	.52%

Secondly comprising all that part of Yukon lying north of 60 degrees 00 minutes north latitude, west of 132 degrees 00 minutes west longitude, south of 60 degrees 15 minutes north latitude, and east of 132 degrees 30 minutes west longitude.

11 Other

All other regions or areas in Yukon not within a municipality and not listed elsewhere in this Schedule.

Residential	.80%
Non Residential	.67%
Agricultural	.52%

ANNEXE DES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE 2017

RÉGION

TAUX

1 Beaver Creek

Constituée de toute la partie du Yukon située au sud de 62° 26' de latitude nord, à l'ouest de 140° 51' de longitude ouest, au nord de 62° 21' de latitude nord et à l'est de 140° 53' de longitude ouest.

Résidentiel	1,00 %
Non résidentiel	0,87 %
Terres agricoles	0,72 %

2 Carcross

Constituée de toute la partie du Yukon située au nord de 60° 9' de latitude nord, à l'est de 134° 44' de longitude ouest, au sud de 60° 12' de latitude nord et à l'ouest de 134° 39' de longitude ouest.

Résidentiel	1,00 %
Non résidentiel	0,87 %
Terres agricoles	0,72 %

3 Ross River

Constituée de toute la partie du Yukon située au sud de 62° 00' de latitude nord, à l'ouest de 132° 24' de longitude ouest, au nord de 61° 58' de latitude nord et à l'est de 132° 28' de longitude ouest.

Résidentiel	1,00 %
Non résidentiel	0,87 %
Terres agricoles	0,72 %

4 Burwash Landing

Constituée de toute la partie du Yukon située au sud de 61° 23' de latitude nord, à l'ouest de 138° 58' de longitude ouest, au nord de 61° 20' de latitude nord et à l'est de 139° 28' de longitude ouest.

Résidentiel	0,89 %
Non résidentiel	0,76 %
Terres agricoles	0,61 %

5 Destruction Bay

Constituée de toute la partie du Yukon située au sud de 61° 16' de latitude nord, à l'ouest de 138° 46' de longitude ouest, au nord de 61° 14' de latitude nord et à l'est de 138° 49' de longitude ouest.

Résidentiel	0,89 %
Non résidentiel	0,76 %
Terres agricoles	0,61 %

6 Old Crow

Constituée de toute la partie du Yukon située au sud de 67° 35' de latitude nord, à l'ouest de 139° 49' de longitude ouest, au nord de 67° 33' de latitude nord et à l'est de 139° 51' de longitude ouest.

Résidentiel	0,89 %
Non résidentiel	0,76 %
Terres agricoles	0,61 %

7 Pelly Crossing

Constituée de toute la partie du Yukon située au sud de 62° 50' de latitude nord, à l'ouest de 136° 33' de longitude ouest, au nord de 62° 48' de latitude nord et à l'est de 136° 35' de longitude ouest.

Résidentiel	0,89 %
Non résidentiel	0,76 %
Terres agricoles	0,61 %

8 Keno City

Constituée de toute la partie du Yukon située au sud de 63° 55' de latitude nord, à l'ouest de 135° 17' 22" de longitude ouest, au nord de 63° 54' 30" de latitude nord et à l'est de 135° 19' de longitude ouest.

Résidentiel	0,80 %
Non résidentiel	0,67 %
Terres agricoles	0,52 %

9 Région périphérique de Whitehorse

Premièrement, constituée de toute la partie du Yukon située au sud de 61° 00' de latitude nord, à l'est de 136° 00' de longitude ouest, au nord de 60° degré 00' de latitude nord et à l'ouest de 134° 00' de longitude ouest.

Résidentiel	0,80 %
Non résidentiel	0,67 %
Terres agricoles	0,52 %

Deuxièmement, constituée de toute la partie du Yukon située au sud de 61° 15' de latitude nord, à l'est de 135° degré 30' de longitude ouest, au nord de 61° degré 00' de latitude nord et à l'ouest de 135° 00' de longitude ouest.

Troisièmement, constituée de toute la partie du Yukon située au sud de 61° 30' de latitude nord, à l'est de 136° 00' de longitude ouest, au nord de 61° 15' de latitude nord et à l'ouest de 135° 00' de longitude ouest.

Quatrièmement, constituée de toute la partie du Yukon située au nord de 60° 00' de latitude nord, à l'ouest de 133° 30' de longitude ouest, au sud de 60° 30' de latitude nord et à l'est de 134° 00' de longitude ouest.

10 Région de Teslin

Premièrement, constituée de toute la partie du Yukon située au nord de 60° 00' de latitude nord, à l'ouest de 132° 30' de longitude ouest, au sud de 60° 30' de latitude nord et à l'est de 133° 30' de longitude ouest.

Résidentiel	0,80 %
Non résidentiel	0,67 %
Terres agricoles	0,52 %

Deuxièmement, constituée de toute la partie du Yukon située au nord de 60° 00' de latitude nord, à l'ouest de 132° 00' de longitude ouest, au sud de 60° 15' de latitude nord et à l'est de 132° 30' de longitude ouest.

11 Autres

Toutes les autres régions ou étendues du Yukon hors des limites d'une municipalité et ne figurant pas ailleurs dans cette annexe.

Résidentiel	0,80 %
Non résidentiel	0,67 %
Terres agricoles	0,52 %